

Exemples de « coups de mains » souvent demandés :

- Petit covoiturage, accompagnement en courses ponctuel
- Visites de convivialité
- Aide pour du petit jardinage
- Aide pour un déménagement
- Aide pour déplacer un meuble, installer de l'électroménager
- Petit bricolage
- Prêt de matériel



Aspect juridique :

Tous les échanges se font sous la responsabilité des participants. Le Centre Social de Lormes, et plus particulièrement l'animateur référent (Nicolas Wiorogorski) agit comme un facilitateur pour les échanges de services. Il met en relation les personnes entre-elles, et s'assure du respect de l'éthique du dispositif.

Lors des échanges, c'est **l'assurance responsabilité civile** des binômes qui prime, les volontaires n'étant pas des bénévoles du Centre Social de Lormes.



Guide de l'ambassadeur « Faire Compagnie »

Dans ce dépliant, vous retrouverez les informations essentielles pour mener à bien votre mission « d'ambassadeur Faire Compagnie » dans votre commune.

Soyez solidaires, vos voisins vous le rendront !



Un conseil, une question sur une situation, un doute concernant le champ d'intervention du dispositif, contactez **Nicolas W. au 0386228547** ou par mail :

nicolas@fairecompagnie.fr

<https://www.fairecompagnie.fr>



Dans quels cas peut-on faire appel à Faire Compagnie ?

Pour toutes les situations à caractère préoccupantes et/ou urgentes en lien avec l'isolement, les demandes spontanées pour des « coups de mains », ou du petit covoiturage.

Exemples : aide pour déplacer un meuble, trouver des joueurs de belote, trouver des volontaires pour effectuer des visites de convivialité à domicile, garder un animal de compagnie une journée...

Attention ! Ce dispositif n'a pas vocation à remplacer les services du territoire déjà existants (aides à domicile, taxis, etc.)



Rôle de l'ambassadeur Faire Compagnie :

Être en veille dans sa commune, aider au repérage des personnes isolées ou en risque d'isolement, ou ayant besoin d'un « coup de main », orientation de ces personnes vers le Centre Social de Lormes.

Dans certaines situations, l'ambassadeur peut aussi être facilitateur pour rentrer en contact avec la personne dans le besoin.

Bien entendu, l'ambassadeur doit également faire « la promotion de Faire Compagnie » autour de lui, dans les associations, etc.

Définition du voisin-actif :



Homme ou femme volontaire (pas forcément bénévole du Centre Social) qui peut s'impliquer durablement ou ponctuellement dans le dispositif.

Définition d'une personne accompagnée :

Personne, peu importe l'âge, ayant besoin d'une aide ponctuelle ne rentrant pas en concurrence avec une prestation payante.

Personne se sentant seule, ou repérée par ses proches, voisins, ou professionnels comme isolée ou en risque d'isolement.

Éthique du dispositif Faire Compagnie :

Le principe de don et de contredon est très important, chaque personne pouvant apporter quelque chose en échange d'un service, même si c'est un café, un gâteau...

Attention : les échanges de services contre de l'argent ne sont pas approuvés par le Centre Social de Lormes, et cela pourrait être considéré comme du travail dissimulé.

